

TÉÂT DE CHAMP FLEURI

DE "SLAMET DANSES URBAINES" 6° ÉDITION DU CONCOURS

Le Département aux côtés des Réunionnais







NOTES

La Fête de la Musique a été créée en 1982 par le ministère de la Culture.

« Faites de la musique, Fête de la Musique ». la formule est devenue mot d'ordre. Cette mobilisation des musiciens professionnels et amateurs, cette attention nouvelle portée à tous les genres musicaux, devenaient ainsi, à travers la réussite immédiate d'une manifestation populaire et largement spontanée, la traduction d'une politique qui entendait accorder leur place aux pratiques amateur ainsi qu'au rock, au jazz, à la chanson et aux musiques traditionnelles, aux côtés des musiques dites sérieuses ou savantes. La gratuité des concerts, le soutien de la Sacem, le relais des médias, l'appui des Collectivités territoriales font aujourd'hui de cette fête populaire une des grandes manifestations culturelles françaises et en près de quinze ans, elle a été reprise dans plus de cent pays, sur les cinq continents.

Phénomène de société, la Fête de la musique est porteuse de nouvelles tendances musicales et favorise la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. Après le succès des éditions précédentes et l'effervescence originale, créative et festive qui s'en est dégagée, le Conseil Départemental, à travers les Directions de l'Éducation et de la Culture, organise pour la 34° édition de Fête de la Musique, deux opérations phares :

- ► la 4° édition du « Collèges en musique » du 15 au 20 juin, une manifestation s'inscrivant dans le cadre du programme d'action « Partager la Culture » mise en place par la Collectivité;
- ► la 6° édition du concours de « Slam et Danses urbaines » le 23 juin, un événement reconnu et plébiscité par les jeunes, organisé au Téât de Champ Fleuri.
- « 3 jours avec Schubert » au Musée Léon Dierx les 19, 20 et 21 juin en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional Conférences, expositions, concerts, Schubertiades avec les musiciens de l'ORR et la participation des élèves du CRR.





Du 15 au 23 juin, c'est à travers une programmation riche et variée axée sur la rencontre et le partage, que le Conseil Départemental célèbrera la 34° édition de la Fête de la Musique,

Pour la 34° édition de la Fête de la Musique, le Ministère de la Culture et de la Communication a choisi d'honorer d'avantage les valeurs d'ouverture aux différentes

cultures ainsi que celles de partage et de rassemblement en choisissant pour thème « Vivre ensemble la musique ». DÉPARTEMENT RÉUNION



NOTES









NOTES

Ce concours, ouvert à tous les élèves scolarisés en classes de collège, s'inscrit dans le cadre des actions éducatives facultatives et propose de :

- donner au Slam toute sa place dans les collèges et à chaque collégien la possibilité de prendre le micro et de s'exprimer librement autour d'un thème. C'est une approche qui désinhibe souvent les jeunes et leur donne parfois envie de persévérer... dans d'autres matières! C'est aussi un exercice de joute verbale performée, un prétexte à la rencontre et à la pratique du français à travers ses différentes déclinaisons.
- favoriser une ouverture culturelle par une sensibilisation et une pratique de danses actuelles, urbaines, pendant lesquelles ces jeunes artistes peuvent se faire entendre. La diversité est toujours au rendez-vous et le public apprécie les spectacles des compagnies ... Les séances s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement éducatif, le volet sur les pratiques artistiques et culturelles.

valoriser les créations des collégiens sélectionnés par leurs enseignants.

La sensibilisation des élèves à ce concours est réalisée par les enseignants de différentes disciplines qui peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique, tout au long de l'année scolaire.

2015, participation de 19 collèg<u>es</u>

Le public concerné

Tous les élèves des collèges peuvent s'inscrire et seule une vingtaine de collèges est retenue pour le spectacle de fin d'année. La gestion, la coordination, l'encadrement et l'animation de ce concours sont assurés en partenariat par le Téât de Champ Fleuri et la Direction de l'éducation qui, dans son axe culturel de « partage de la musique », multiplie l'offre en menant conjointement « Collèges en musique ».



La réalisation de la bande son du spectacle est confiée à « 5HHOP ISLAND » et l'animation à RODEE COX.

Le jury

Composé d'élus du Conseil Départemental, d'un représentant du Rectorat, de professionnels du Slam, de collégiens, le jury se réunit pour départager les candidats en s'appuyant sur :

- le texte (qualité d'écriture et originalité),
- la musique (choix et/ou composition),
- la scène (présence scénique, débit, rythme, intonation,
- la réaction du public par rapport au message et son impact.

Le Slam pour la tolérance...

Le Slam prend naissance à Chicago dans les années 80. En anglais ce mot signifie « claquer » ou « lancer violemment ». Dans la pratique, le Slam est une forme moderne de

poésie qui allie écriture, oralité et expression scénique.

En effet, il ne se caractérise pas par un genre unique mais par l'addition, le collage, le mélange de toutes les possibilités de la langue orale comme la mise en voix, la tonalité, le souffle, le rythme et de tous les styles d'écriture : poésie, chanson, hip hop, forme narrative, improvisation etc. Le Slam est, d'après Grand Corps Malade, « un moment d'écoute, un moment de tolérance, un moment de partage ».

... et le hip-hop pour exister!

Hip-hop, break dance, coupédécalé, ragga, house, break, dancehall, street, etc.

Le mouvement est en perpétuel mouvement ! C'est flagrant pour les danseurs qui créent de plus en plus de battle.

Ce concours est l'occasion pour beaucoup de se produire sur une véritable scène.

Les lauréats 2014

DANS LA CATÉGORIE SLAM

1er prix : Collège de l'Etang

Saint-Paul

2e prix: Collège Marcel Goulette

3e prix : Collège Pointe des

Châteaux

DANS LA CATÉGORIE DANSES URBAINES

1er prix : Collège La Châtoire 2e prix : Collège Saint-Charles 3e prix : Collège des Tamarins





NOTES







> 8h : Accueil des collèges

> 9h : Ouverture du concours

▶ 12h : Pause

▶ 13h : Reprise du concours

▶ 15h30 : Délibération

▶ 16h : Remise des prix

▶ 16h15 : Départ des collégiens

ORDRE DE PASSAGE À CHAMP FLEURI

COLLÈGE	NOMBRE	TITRE	NATURE	HEURE PRÉVUE
Mahé de Labourdonnais	21	Slam et Danses urbaines	Slam / Danse	9h00
Hubert Delisle	8	Musico parcours RER 974	Danse	9h10
Plateau Caillou	9	Je suis la tolérance	Slam	9h25
Marcel Goulette	26	Ombre et lumière	Slam	9h35
La Châtoire	9	Au dela de mes forces	Danse	9h45
Le Dimitile	12	Not kiltyr, notre voix, notre danse	Danse	10h00
Saint-Charles	9	Puise ta force, trouve ta liberté	Danse	10h10
Jean le Toullec	20	Origine	Danse	10h25
Marthe Robin	1	Danse	Danse	10h40
Michel Debré	8	Le poids des mots, l'impact des conséquences	Slam	10h50
Texeira Da Motta	6	L'ambre	Slam / Danse	11h10
Ravine des Cabris	10	Méli Mélo de sentiments	Slam	11h30
Henri Matisse	32	Dans mes rêves	Slam	13h00
Adrien Cadet	24	Amélie, alphabet de l'amour	Slam	13h10
Jean Albany	1	Paroles d'ado	Slam	13h35
Les Aigrettes	3	Paroles de collégiens	Slam	14h00
Collège L'Étang	10		Danse	



C Direction de la Communication Juin 2015 • Illustrations : Antoine Clain • Photos : Bruno Bamba





Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION Hôtel du Département 2, rue de la Source 97488 Saint-Denis Cedex

Tél.: 02 62 90 30 30 • Fax: 02 62 90 39 99 www.cg974.fr